

Le lundi 7 novembre 2016

Rapport du maire sur la situation financière de Saguenay

Loi sur les cités et les villes

L'article 474.1 de la *Loi sur les cités et les villes* exige que le maire fasse rapport de la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil municipal et cela, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé pour approbation. La loi stipule également que le maire doit traiter de divers éléments touchant les exercices passés et en cours et donner les grandes orientations du budget à venir. C'est donc dans le cadre de cette loi que je vous sou mets ce rapport sur la situation financière de la Ville de Saguenay pour l'exercice financier **2016**.

RETOUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2015

L'exercice terminé le 31 décembre 2015 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **2,8 millions de dollars**. Les revenus de fonctionnement se sont élevés à **323,2 millions de dollars**.

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le *Rapport de l'auditeur indépendant* et le *Rapport du vérificateur général* sur les états financiers consolidés 2015 faisaient état que, à l'exception des incidences du problème décrit au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », ces derniers donnaient une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Certains aspects du nouveau chapitre SP 3410 « Paiements de transfert » font l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable, entre autres dans les critères de constatation desdits paiements de transfert, d'où l'opinion avec réserve. Des recommandations du conseil sur la comptabilité dans le secteur public sont attendues au cours de l'exercice 2016.

LE PROGRAMME DES DÉPENSES

EN IMMOBILISATIONS 2016 – 2017 – 2018

Le plan triennal adopté le 14 décembre 2015 prévoyait des dépenses totales de **126,6 millions de dollars** dont **46,4 millions** pour 2016, duquel montant **35,7 millions** étaient à la charge des contribuables.

Quant aux deux exercices qui suivent, ils feront ultérieurement l'objet de révision pour tenir compte à la fois des contraintes du moment et de l'évolution de la situation. C'est pourquoi la liste des projets à réaliser en 2017 sera sans doute différente dans le prochain programme par rapport à ce qui était prévu en 2016.

LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016 EN COURS

À titre d'information, mentionnons que le budget non consolidé adopté pour l'exercice 2016 prévoyait des revenus de **313,8 millions de dollars**.

De façon prudente, en supposant qu'aucun événement majeur et imprévisible ne survienne d'ici le 31 décembre prochain, nous croyons que l'équilibre budgétaire sera atteint.

L'ENDETTEMENT NET À LONG TERME

L'endettement net non consolidé de la Ville de Saguenay était de **381,2 millions de dollars** le 31 décembre 2015.

LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Sur une base annuelle, le maire reçoit une rémunération totale de **142 438 \$** en plus d'une allocation de dépenses non imposable fixée par la loi à **16 216 \$**. Quant aux conseillers, ils reçoivent une rémunération de base de **30 160 \$** plus une allocation de dépenses maximum non imposable de **16 216 \$**. À ces sommes s'ajoutent, pour certains postes, les montants suivants :

- **15 701 \$** pour la vice-présidence du comité exécutif;
- **12 560 \$** pour les membres du comité exécutif;
- **12 560 \$** pour la présidence des conseils d'arrondissement;
- **3 136 \$** pour la présidence des commissions.

LES LISTES DES CONTRATS OCTROYÉS

Comme le prévoit la loi, les listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de **25 000 \$** ainsi que de tous les contrats comportant une dépense de plus de **2 000 \$** conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse **25 000 \$**, sont également disponibles au Service des affaires juridiques et du greffe sur demande.

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 restera marquée puisqu'elle correspond à la réalisation de plusieurs projets majeurs avec des investissements municipaux de 20 millions de dollars uniquement pour le réseau routier.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Saguenay développe une stratégie visant à s'assurer que les investissements publics créent des retombées sur le secteur privé et **2016 confirme le succès de cette stratégie** grâce, entre autres, aux efforts de Promotion Saguenay.

À **Chicoutimi**, le rayonnement de la place du Citoyen continue de permettre la « redynamisation » du secteur ouest de la rue Racine, ce qui en a résulté la réalisation d'importants projets privés et publics. Le boulevard Talbot s'ouvre également sur une nouvelle ère de développement durable avec une première phase d'investissements municipaux axée sur le transport actif.

Jonquière connaîtra également au cours des prochaines années des bouleversements majeurs avec les projets initiés cette année. Le démarrage du projet de rénovation de la bibliothèque d'Arvida transformera le cœur du centre-ville tout comme la mise en opération de l'édifice de Revenu Québec sur le boulevard Mellon, réalisé entre autres grâce à l'intervention de la municipalité. Ces projets injecteront un nouveau dynamisme économique au secteur.

De même, le vaste projet d'investissement public et privé de 27 M\$ au centre-ville de Jonquière dans le quartier Sir-Wilfrid-Laurier a débuté en 2016 et s'accélèrera au cours des prochains mois avec des annonces d'investissements privés. Sans oublier, la Maison Le Chêne et le projet du socceroôme qui verront bientôt le jour de même que l'entreprise Nordia qui continue sur sa lancée avec une autre phase de recrutement de personnel.

Dans l'arrondissement de **La Baie**, les investissements publics liés au projet du terminal de croisières ont porté fruit. À preuve, le nombre d'entreprises implantées au centre-ville depuis 2008 est passé de 69 à 122. Le port d'escale a d'ailleurs connu une autre année record avec près de 49 000 passagers et membres d'équipage et 37 navires, et ce, sans compter la venue du Queen Mary 2 en octobre dernier. Il s'agit d'une consécration, puisque ce bateau ne visite que les ports les plus prestigieux au monde. Toujours à La Baie, le nouveau pavillon au Centre plein air Bec-Scie sera construit au coût de 1,4 M\$ et nous attendons avec anxiété la venue de l'entreprise Discovery Air Defence.

L'année 2016 restera aussi marquée par la concrétisation de projets d'envergure tels que l'entente historique avec le Lac-Saint-Jean sur l'enfouissement des déchets, ce qui a mené à la création à Saguenay d'une nouvelle direction sur l'environnement et le développement durable.

On ne peut aussi passer sous silence la loi 212 qui fera passer le nombre de conseillers de 19 à 15 à partir de 2017, permettant ainsi d'économiser des centaines de milliers de dollars.

Parmi les autres projets majeurs, nous entendons poursuivre nos efforts pour la concrétisation des projets d'Arianne Phosphate, AP 60, Black Rock et Énergie-Saguenay. Sans oublier, le développement de nos parcs industriels avec l'ajout de nouveaux espaces en bordure de l'autoroute 70, dont les travaux devraient débuter en 2017. Mais la réfection des routes et rangs demeure une priorité de tous les instants et j'entends y consacrer une partie de ma dernière année de mandat.

Je voudrais aussi souligner la qualité des relations de travail à Saguenay, alors que la majorité des groupes sont signés ou en voie de l'être pour de longues périodes. Parallèlement aux conventions de travail, Saguenay est devenue depuis quelques semaines la première des grandes villes au Québec à s'entendre sur l'épineux dossier des fonds de pension avec les cols blancs, les cols bleus et les cadres.

Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence la performance exceptionnelle de la production hydroélectrique à Saguenay avec ses trois centrales : Pont-Arnaud, Chute-Garneau et la Centrale Jonquière. L'année 2016 aura rapporté 1,3 million de plus que prévu initialement et, à elles seules, les centrales Pont-Arnaud et Chute-Garneau rapporteront au-delà de 300 millions de dollars en **bénéfices nets** au cours des 40 prochaines années.

Malgré ces investissements majeurs de même que l'amélioration de plusieurs services dont la qualité du déneigement, Saguenay demeure la ville de sa catégorie avec la charge fiscale la plus basse au Québec.

**ON PEUT SE PROCURER DES COPIES SUPPLÉMENTAIRES
DE CE DOCUMENT EN CONTACTANT :**

**LE SERVICE DES COMMUNICATIONS ET
DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**201, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi G7H 5B8
418 698-3350
communications@ville.saguenay.qc.ca**

OU

LE CABINET DU MAIRE

**201, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi G7H 5B8
418 698-3330**